



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jugements

Question écrite n° 27990

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les justiciables à obtenir l'exécution d'une décision de justice en Corse. Il lui a été en effet signalé le cas d'une affaire où, en dépit des efforts déployés depuis plusieurs années par un avocat du continent pour défendre les intérêts de ses clients, ces derniers n'ont pas encore pu obtenir que la saisie immobilière soit réalisée par le biais d'une vente aux enchères dont la date n'a jamais été fixée depuis maintenant plus de trois ans tandis que le contentieux initial date de 1985. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin que les lois de la République s'appliquent enfin à tous et que les décisions rendues au nom de l'Etat français soient exécutées en tous points du territoire national.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les lois s'appliquent sur l'ensemble du territoire national et que les décisions de justice y sont exécutées de manière uniforme. Tout justiciable qui poursuit l'exécution d'une décision juridictionnelle dispose des mêmes voies de droit quel que soit le lieu où la décision a été rendue. S'agissant des difficultés rencontrées dans le cadre de la procédure de saisie immobilière sur laquelle l'attention du garde des sceaux est appelée, la Chancellerie ne peut qu'inviter l'auteur de la question à lui communiquer les éléments lui permettant de diligenter une enquête.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27990

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 2004

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4170